

# DOSSIER D'AFFILIATION

## SAISON 2012

1er septembre 2011 au 31 août 2012

L'affiliation concerne la période du **1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012**. Les droits et garanties liés à l'affiliation et à l'adhésion de vos licenciés prennent effet à réception, par la Fédération de l'Essonne, des documents y afférents. Nous vous invitons à nous retourner rapidement votre dossier d'affiliation personne morale.

Votre dossier d'affiliation/réaffiliation pour la saison 2012 contient :

- Votre **demande d'affiliation** (voir paragraphe II).
- Votre fiche **sections de l'association** si plusieurs sections déclarées avec plusieurs correspondants
- Les **bulletins d'inscription pré-remplis** pour vos anciens adhérents. (voir paragraphe III et IV).
- Quelques **bulletins d'inscriptions vierges** pour vos nouveaux adhérents. Pour avoir des formulaires supplémentaires, contactez nous.
- Un **certificat médical type**
- Les notices « **commander ses licences manuellement** » et « **commander ses licences webaffiligue** ».
- La **plaquette webAffiligue**
- Trois **bordereaux de paiement 2011**
- Les garanties multirisques adhérents association de l'**APAC**. **Le reste des documents vous sera fourni directement par l'APAC** (CIP, Déclaration sinistre...).
- La fiche diagnostic APAC est à saisir directement sur le site de l'APAC après votre réaffiliation ou affiliation (voir paragraphe VI – Assurances).

## I – POST GARANTIE jusqu'au 31 octobre 2011

Les garanties cessent au 31 août 2011. Pour bénéficier de la post garantie jusqu'au 31 octobre 2011, il vous faut renouveler votre affiliation avant cette date (affiliation pour la personne morale **et** l'adhésion pour les personnes physiques).

## II – AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

Pour que vos dossiers ne soient pas bloqués ou renvoyés penser à bien **les remplir et à les rectifier si besoin, les dater et les signer**. Pour éviter toute rupture des garanties, en particulier d'assurance, merci de nous les retourner **avant le 15 octobre 2011**.

Pour l'affiliation ou la réaffiliation, **vous devez nous retourner** :



- La demande d'affiliation d'une association remplie / modifiée si besoin, datée et **signée**. Indiquez bien le correspondant principal de l'association, c'est lui qui fera le lien entre les différentes sections.
- La fiche **section de l'association** : coordonnées du correspondant de chaque section déclarée.
- Votre chèque de 146€ à l'ordre de « UFOLEP 91 ».

**Attention** : pas de chèque personnel

Rappel : les activités sportives, déclarées sur votre dossier d'affiliation, doivent être conformes à vos statuts et représenter la réalité de votre pratique sportive.

En retour, si votre dossier est complet, vous recevrez votre facture et vos identifiants pour le webAffiligue.

## Nouveaux codes d'activités pour 2012 :

### Sports individuels – Risque 1

22021 Croquet  
22022 Double Dutch  
22023 Eveil corporel  
22024 Football de table  
22025 Marche nordique  
22026 Pêche

### Sports collectifs – Risque 2

26040 Flag  
26041 Speed ball  
26036 Street Hockey  
26037 Tchoukball

### Sports individuels – Risque 2

26030 Accro-Basket  
26031 Arbalète  
26032 Caisse à savon  
26033 Echasse urbaine  
26034 Ju-Jitsu  
26035 Kourach et lutttes traditionnelles  
28005 Skate  
26038 Trottinette  
26039 Viet Vo Dao

### Sports individuels – Risque 3

29042 Accrobranche  
29038 Cyclo - Cyclocross  
29037 Cyclo - Dirt  
29041 Cyclo - Vélo couché  
29039 Parkour  
29040 Rafting

## Codes d'activités supprimés pour 2012 :

29101 Multiactivités risque 1  
29102 Multiactivités risque 2  
29103 Multiactivités risque 3  
21003 Autres activités aquatiques  
25011 Rugby à XIII  
29006 Quad

Depuis 1993, l'UFOLEP ESSONNE a dû déménager trois fois. Lors de ses déménagements, un certain nombre d'archives ont été malencontreusement égarés voir détruite à tort.

Afin de reconstituer les éléments de la vie fédérale, si vous ne l'avez fait l'année dernière ou en cas de modification, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir :



- Les statuts de votre association
- La constitution de votre Conseil d'Administration avec les coordonnées des différentes personnes (NOM Prénom, date naissance, adresse, téléphone et mail)
- La copie de l'extrait du Journal Officiel
- Le dernier récépissé de modification à la Préfecture
- Le PV de votre dernière Assemblée Générale

## III – AFFILIATION D'UN MEMBRE

WebAffiligue concerne uniquement la gestion des personnes physiques de l'association : vous saisissez vos commandes de licences (anciens **et** nouveaux adhérents) et pouvez suivre leurs délivrances. Après saisie envoyez vos dossiers à la Fédération pour homologation :

Association : ASSOCIATION CULTURELLE OEUVAUDAN  
 C.A.P.O.E.R.A.  
 N° 048103005\_1  
 Fichier : 2009\_048103005\_1

Fédération des Chevrres Lilloises  
 21 Rue de la Chauxville  
 59110  
 40001 MENDE CEDEX

Attn : Pascal MARREL (Responsable affiliations)  
 Objet : Bordereau d'accompagnement

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le bordereau d'accompagnement du fichier 2009\_048103005\_1 émis par notre association par le site WebAffiligue - Association Chevrres Lilloises. Il récapitule la liste des membres dont nous demandons la délivrance d'une licence pour la saison 2009/2010 ainsi qu'un état des documents que nous devons avoir fournis.

Je précise note que pour les licenciés UFOLEP la validation par la Fédération de ces inscriptions/licenciations est conditionnée à l'envoi du certificat médical et du bordereau d'inscription individuel ou de la demande de renouvellement datée et signée par chaque membre.

Cordialement,

Signature du responsable  
 28/01/2009

Liste des documents transmis :

N° d'inscription	Nom	Bull. Inscr.	Dem. renouv.	Certificat médical
60181632	LIONEL ALVES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Le bordereau d'accompagnement** (ce n'est pas le listing de vos membres – voir modèle ci-contre) qui indique le numéro du fichier à traiter et la liste des licences commandées.
- **Pour les anciens adhérents** : bien vérifier les renseignements portés sur le bulletin de réadhésion pré imprimé ; si besoin les modifier. Ne pas oublier d'inscrire la date du certificat médical, de **dater et signer le document**.
- **Pour les nouveaux adhérents** : **faire remplir, dater et signer** un bulletin d'adhésion vierge par personne.

**ATTENTION : Chaque bulletin d'adhésion doit comporter** (Tout bulletin incomplet vous sera retourné ; l'adhérent ne sera donc pas assuré) :

- le numéro d'affiliation de l'association et sa désignation,
- le type de licence (pratiquant / dirigeant / animateur / officiel),
- et le(s) code(s) d'activité(s) pratiquée(s) au sein de cette même association.

- **Le certificat médical conforme** pour tous les anciens adhérents (R1 pétanque & modélisme / R2 / R3) et nouveaux (R1 / R2 / R3) [voir paragraphe IV].

- **Pour les licences auto** : une copie de son permis de conduire, en plus des formulaires et renseignements cités ci-dessus.

Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pratiquer que sur des engins qui ne sont pas passés aux mines (kart-cross, buggy, kart-piste...) dont la cylindrée est limitée à 602 cc. Ils doivent par ailleurs posséder un certificat d'aptitude délivré par la Commission Nationale des activités mécaniques Auto et être dans une association dont au moins un animateur est titulaire du cursus « conduite jeunes ».

- **Pour les licences moto** : une copie de son CASM (Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes) **obligatoire** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour tous les nouveaux licenciés. La licence UFOLEP sera délivrée à partir de 6 ans révolus.

**Pour les anciens licenciés moto** : en plus des formulaires cités ci-dessus, l'adhérent fournit une copie du CASM ou une copie du permis de conduire moto de la cylindrée du pilote **ET** une pièce ou document (ancienne licence, classements...) justifiant de son ancienneté.



**Rappel** : l'utilisation du webAffiligue **ne signifie pas** que l'inscription est définitive et démarre le jour où vous avez fait votre commande. Elle ne sera valide que **le jour où la Fédération reçoit, vérifie, accepte et délivre la licence**.

*Les commandes webAffiligue sont traitées en priorité.*

# HOMOLOGATION à la date de RECEPTION du dossier papier complet

A réception des documents, la vérification des bulletins, des certificats médicaux et autres documents (CASM, permis conduire...) est effectuée. Elle permettra l'établissement des vignettes et de la facture correspondante.

La Fédération envoie les licences homologuées après paiement intégral de la facture.

**La licence est constituée :**

- du carton UFOLEP,
- de la vignette millésimée
- de la photo de l'adhérent ainsi que de sa signature.

## IV – CERTIFICATS MEDICAUX

### Rappel du Code du sport :

Dans le respect du Code du sport, dans sa partie relative à la santé sur des sportifs et à la lutte contre le dopage, et en référence au règlement médical (édition 2008), **toute 1<sup>ère</sup> demande de licence doit être accompagné d'un certificat médical datant de moins d'un an.** La volonté politique de l'UFOLEP de préservation de la santé du citoyen conduit à élargir cette **obligation à tous les licenciés pratiquants en situation de renouvellement d'adhésion** et ce, quelle que soit la forme de pratique (compétitive ou non compétitive).

Si pour les « dirigeants » (élus responsables d'association, officiels) NON PRATIQUANTS, le certificat médical n'est pas obligatoire, il est fortement recommandé.

Conformément au règlement médical UFOLEP et au code du sport (article L231-2 et suivant), le certificat médical doit **attester l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive pour laquelle elle est sollicitée. L'activité doit donc clairement être mentionnée (GYM / VTT / ...) ainsi que la pratique en compétition** s'il y a lieu. Un certificat médical délivré pour toutes activités sportives sera refusé. Il est valable 1 an.

### Certificat médical pour les + 40 ans

Attention pour les plus de 40 ans, le Certificat Médical nécessite un examen approfondi.

Pour les pratiquants de la saison sportive 2010/2011 des activités R1 (sauf Pétanque/Modélisme), l'UFOLEP ne demande plus les certificats médicaux sauf en cas de pratique compétitive.

**Cependant** nous invitons les présidents d'association à les demander et à les conserver afin que leur responsabilité civile ne soit pas mise en cause. Le Comité Départemental UFOLEP Essonne décline toute responsabilité au cas où l'association aurait accepté l'adhésion ou la réadhésion d'une personne sans certificat médical.

## V – TARIFS

Voir bordereau de paiement.

Une augmentation de 6€ par licence a été imposée par l'APAC pour les licences de type R3, soit 17,53€ au lieu de 11,53€ la saison dernière ; afin de combler le déficit technique de réassurance (différence entre les primes et les sinistres) d'environ 800 000 € par an, sans impacter les autres types de licences.

## VI – ENVOI DE TOUS COURRIERS / DOCUMENTS

Merci de nous adresser vos documents d'affiliation et vos commandes de licences (**non pliées et non agrafées**) à :

UFOLEP 91  
8 allée Stéphane Mallarmé – **BP 58**  
91002 EVRY



**Attention** de bien indiquer la boîte postale  
et de mettre vos coordonnées au dos des enveloppes.



Préciser votre numéro d'affiliation lors de tous vos envois (mail, envoi papier...).

## VII – INFORMATIONS DIVERSES

### *Fermetures*

Nous vous informons que les bureaux de l'UFOLEP ESSONNE seront fermés :

Période Estivale : du lundi 1<sup>er</sup> août à 9 h au dimanche 21 août 2010.

Vacances Noël : du lundi 19 décembre 2010 à 9 h au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2011 inclus.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances ainsi qu'une bonne rentrée sportive.

---

### *Site internet*

Retrouvez notre actualité en intégralité et tous les documents d'affiliation sur notre site internet :

<http://www.ufolep91.org>

---

### *Réunion d'information*

Une réunion d'information, à l'occasion de cette nouvelle rentrée sportive, aura lieu le :

**Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011 à 20h**

Merci de nous confirmer votre présence par mail AVANT LE JEUDI 25 AOUT 2011.

Le PLAYA TOUR UFOLEP est un évènement multisports et culturel itinérant sur les plages littorales ou des plans d'eau intérieurs. L'évènement se déroule pendant la période estivale (juillet/août). Le concept est d'aménager des espaces sportifs et culturels sur des plages choisies et, de proposer des animations, démonstrations, initiations sportives, stands, villages associatifs ; afin d'accueillir des jeunes, enfants et adolescents affiliés ou non à l'UFOLEP.

- des initiations sportives avec des animateurs diplômés
- un accès et des pratiques libres mais sous contrôle et surveillance du comité départemental
- l'organisation de tournois amicaux

En Essonne, le Playa Tour 2011 aura lieu :

Du samedi 16 à 14h au mardi 19 juillet 2011 à 18h

De 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Base de Loisirs de DRAVEIL – Zone Baignade

---

### Assemblée Générale

L'assemblée générale de l'UFOLEP Essonne se tiendra :

le vendredi 14 octobre 2011 à EVRY à la Maison des Sports.

---

### VOLLEY BALL



Les engagements d'équipes Volley Ball devront être **envoyés à l'UFOLEP 91 accompagnés du règlement correspondant.**

---

### Ecoles de sports UFOLEP



Les écoles de sports UFOLEP sont destinées aux **enfants âgés de 4 à 11 ans**, filles et garçons. Le projet est de faire découvrir aux enfants la diversité des pratiques physiques individuelles, collectives et de pleine nature tout en leur permettant d'acquérir des expériences sportives diverses par l'intermédiaire du jeu.

Les écoles de sports sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.

Pour tous renseignements contacter : Arnaud RIZZO  
☎ 06.43.35.34.95  
✉ [arnaud.rizzo@ufolep91.org](mailto:arnaud.rizzo@ufolep91.org)

---

## Assurances



Dès que l'association s'est réaffiliée et que les coordonnées du bureau (président, trésorier, secrétaire) ont été complétées, l'association pourra demander son login et son mot de passe en se connectant à l'adresse suivante : <http://www.apac-assurances.org>

Une fois connectée, l'association retrouvera dans son espace dédié :

- Une zone avec des documents à télécharger,
- Une zone pour saisir sa fiche diagnostic.

Pour valider votre fiche diagnostic et après saisie sur le site de l'APAC :

- L'imprimer
- La signer
- Et la retourner à l'APAC PARIS (voir adresse ci-dessous)

**Les assurances sont gérées par PARIS.**

Pour toutes questions, contactez directement l'APAC. Ils sont vos uniques interlocuteurs pour toutes questions d'assurances (CIP, responsabilité civile, déclaration d'accident, fiche diagnostic, RAT...).

Coordonnées : ✉ [accueil-apac@laligue.org](mailto:accueil-apac@laligue.org)  
☎ 0.800.200.375 (n° vert)  
✉ APAC – 21 rue Saint Fargeau – BP 313 – 75989 PARIS CEDEX 20  
<http://www.apac-assurances.org>

